

### 3 SOMMAIRE INVERSÉ

#### PIÈCES RÉGLEMENTAIRES PRÉSENTES DANS LE DOSSIER RELATIVES À L'AUTORISATION UNIQUE

	PIÈCE	RÉFÉ- RENCES CERFA	FICHIER(S) CONCERNÉ(S)	NOM DU FICHIER INFORMATIQUE	PAGE(S) CONCERNÉE(S)
Code de l'environnement	- Identité du demandeur - Emplacement de l'installation - Nature et volume des activités - Rubrique de classement nomenclature installations classées - Identité de l'architecte auteur du projet - Surface de plancher des constructions projetées - Lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4-4° du décret n°2014-450)	Cerfa	Dossier de demande d'autorisation unique (DDAU)	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.4 - 11 et p.15
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	DDAU Etude d'impact (EI)	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf 60_Enercon_Hayettes_6_Etudeimpact.pdf	p.17 p.157
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.19 à 25
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.27
	Plan à l'échelle de 1/2500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.31
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R521-6 I 3° du CE)	AU-5	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.35 à 39
	Lettre de dérogation pour la réalisation du plan d'ensemble à une échelle plus réduite	-	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.33
	Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	EI	60_Enercon_Hayettes_6_Etudeimpact.pdf	-
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	EI	60_Enercon_Hayettes_7_RNTEtudeimpact.pdf	-
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Evaluation des incidences Natura 2000	60_Enercon_Hayettes_6-3_Etudefauneflore.pdf	-
	Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	Etude de dangers	60_Enercon_Hayettes_9_Etudedangers.pdf	-
Résumé non technique de l'étude de dangers	AU-9-1	Résumé non technique de l'étude de dangers	60_Enercon_Hayettes_9-1_RNTEtudedangers.pdf	-	

Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) : 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.40
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier côté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.41+ Annexe 2
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.42 à 45
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.46 à 49
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.50 à 51
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.52
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.53
Décret n° 2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	-	-	-
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	-	-	-
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret)	PJ-3	Etude de dangers	60_Enercon_Hayettes_9_Etudedangers.pdf	p.69
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées », étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	-	-	-
	Si site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-5	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.54-55
	Si site nouveau, avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-6	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.56
	Modalités des garanties financières (R512-5° du CE)	PJ-10	DDAU	60_Enercon_Hayettes_DDAU.pdf	p.57
Attestation du contrôleur technique (Art 4° III + R431-16 du code de l'urbanisme)	PJ-24	Non nécessaire en vertu de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié le 15 septembre 2014		-	

AUTRES PIÈCES PRÉSENTES DANS LE DOSSIER		
PIÈCE	FICHIER(S) CONCERNÉ(S)	PAGE(S) CONCERNÉE(S)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - Accord de la Défense - Accord de la DGAC	-	-
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, Accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	-	-
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (article 8 4° du décret)	DDAU	p.63
Accord des opérateurs radars concernés (article 5° du décret)	DDAU	p.64